

Projet : "Servir Le Développement"

De légitimes inquiétudes !

Le 20 juin 2018 se tenait la 1ère CDSP concernant SLD à la comptabilité ■ La DNC sera mise en place au 01/01/2018 en intégrant la DCRLP (compta Réseau), la DCS (compta courrier-colis), le CODT (compta du siège), la comptabilité du service financier de Limoges, le CSP SF de Brive et l'immobilier avec les CSPI de Dijon et de Rennes ■ Les centres de compétence vont quitter la compta pour rejoindre la filière SI ■ SUD opposé à RDM et à l'éclatement de la compta dans les métiers en 2006 aurait pu se féliciter de ce regroupement, mais nous ne sommes malheureusement pas convaincus pour plusieurs raisons...

Vers de nouveaux reclassements ?

SLD est accompagné d'une annonce officielle de 30 % à 50 % de reprises d'emplois d'ici 2020. Aujourd'hui, presque un comptable sur deux a plus de 55 ans. La Poste nous indique donc que les départs se feront naturellement... Mais à la compta, le personnel a l'habitude et sait ce que cela veut dire ! Dans les petits services, (et il en reste !), ils vont regarder de près la pyramide des âges et quand presque tout le monde sera en âge de prendre le TPAS, le couperet tombera : fermeture du service, qui est devenu trop petit, le tout parfois saupoudré de raisons de sécurité (dont La Poste se soucie beaucoup moins dans d'autres métiers plus dangereux !)

■ Peu importe, si tout le monde n'a pas les moyens de pouvoir se payer un TPAS. Et oui, les réformes des retraites passant par là et vu le montant des salaires à La Poste, les conditions financières sont de plus en plus difficiles. De nombreux collègues sont obligés de refuser alors que ce n'est pas l'envie de quitter La Poste qui leur manque...

■ Peu importe, si les offres de reclassements sont très très limitées et que certains comptables soient imposés à des directions qui localement ne veulent pas d'eux car elles sont déjà (d'après elles !) en sureffectifs...

■ Peu importe, si dans la plupart des endroits les seules offres de postes soient au guichet ou dans des centres courriers. Se reconverter dans des métiers qu'on a quitté 20 ou 30 ans plus tôt, quand on est proche de 50 ans n'est pas chose aisée... Mais nos directeurs ne sont pas concernés puisque eux, leur carrière évolue...

■ Peu importe, si les conditions de travail sont difficiles : être au contact du public, debout toute la journée ou faire une tour-

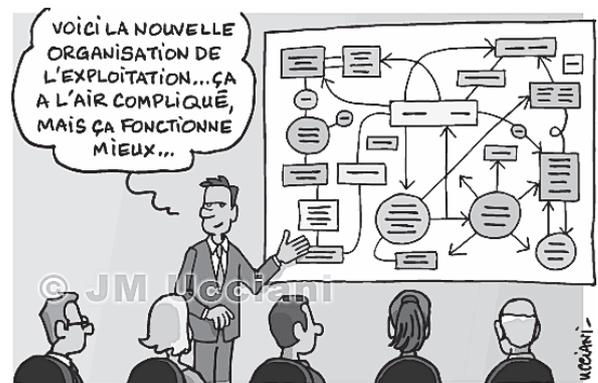
née qui dépasse de plus en plus souvent les 100 km en descendant de voiture plus de 200 fois par jour, c'est usant...

■ Peu importe, si au final certains collègues font marche arrière et prennent malgré eux le TPAS, remettant en cause leurs projets de retraite pourtant bien mérités...

Il paraît que SUD est trop alarmiste et qu'il exagère ! Si seulement ! Nous aimerions que La Poste nous donne enfin tort !!!

En 2006, la compta était présente dans les 101 départements de France (dont les DOM), aujourd'hui, il ne reste que 30 départements comprenant des comptables... Alors, messieurs les responsables, ce n'est pas SUD qui est alarmiste, les chiffres parlent, et les comptables ne le savent que trop bien...

Et vous le savez aussi puisque lors de la CDSP, vous n'avez voulu prendre aucun engagement sur le maintien des sites et lorsqu'on vous demande le CAP emploi 2018 (dont le nombre de suppressions d'emplois à faire), vous nous dites qu'il ne sera connu qu'au 1er janvier, même si « vous avez bien quelques idées » !!!



Une charge de travail accrue !

Au-delà des reclassements, la charge de travail risque de poser de sérieux problèmes... La productivité a été énorme ces dernières années à cause de SAP. Et malgré cela, à chaque changement important d'activités, nous avons connu des périodes de charges de travail accrues et stressantes, puisqu'à la compta, on n'a pas le choix, il faut toujours tenir les délais ! Et depuis toujours, La Poste se sert de la conscience professionnelle importante des comptables qui ne conçoivent pas de ne pas y parvenir, certains le vivent très mal...

Alors comment imaginer que le rythme des suppressions d'emplois prévu par SLD soit le même que lors du déploiement de SAP puisque la productivité liée à ce logiciel a déjà été faite ?

Si les branches ont toutes utilisé ce logiciel (ce qui n'était pas gagné au démarrage !), chacune l'a développé à sa sauce, sans se concerter entre elles. A ce jour, il est donc impossible de tout mettre en commun. Combien d'argent fichu en l'air ? Ces petites guerres de pouvoirs entre les métiers ont coûté très cher, pourtant, ce ne sont pas eux qui paieront l'addition !

SUD avait dénoncé à l'époque ces pratiques que nous trouvons stupides. Aujourd'hui, pour nos directeurs, « la mutualisation des SAP sera le fil rouge du projet » à atteindre en 2020. Il va donc falloir s'attendre à de nouvelles périodes de surcroît d'activité...



Plus de contrôles...

Parallèlement à SLD, La Poste va chercher à accentuer ses contrôles. En effet, les contraintes législatives sont de plus en plus importantes. Prenons l'exemple de la corruption... La Loi Sapin 2, adoptée par la France sous la pression d'organismes internationaux oblige les entreprises, dont La Poste, à adopter des plans de prévention de la corruption. Et La Poste est motivée pour le faire car cet aspect aura un impact sur la notation des entreprises, si chère aux yeux de nos dirigeants... Du coup, il a été annoncé la mise en place de renforcement des procédures de contrôle comptable. Or, on a pu observer à la comptabilité qu'à chaque fois qu'il était impossible de faire face à la charge de travail ou lorsque La Poste voulait « tout simplement » accroître sa

productivité, elle a toujours allégé les procédures. Elle a ainsi supprimé les contrôles de certains établissements ou de certaines activités. Elle n'hésite pas non plus à relever les seuils de contrôle.

Ainsi, à la DCRLP, dans les services Acertis, en charge de contrôler que les factures payées sont bien validées par les bonnes personnes, le seuil de contrôle des factures vient d'être relevé à 150 € (qui, pour SUD, n'est pas un petit montant). N'est-ce pas totalement incohérent avec la demande d'intensifier les contrôles comptables ? Par contre, ne serait-ce pas une façon d'accélérer la baisse de l'activité pour envisager une fermeture de services ? Car il se trouve que cette activité est faite par des petits services dont les agents atteignent l'âge du TPAS...

A Clermont-Ferrand, en 2018 : 2 départs à la retraite prévus et les 3 agents restants sont en âge de prendre un TPAS...

A Laon, 3 départs à la retraite l'année dernière, diminuant les effectifs de presque 50 %...

Mais une fois de plus, SUD a sans doute l'esprit mal placé, il s'agit sans doute d'une pure coïncidence !!!

Plus de filiales...

Et les responsables de la comptabilité ne manquent pas d'optimisme pour la future charge de travail, car au-delà de toutes les difficultés ci-dessus, ils estiment même que la DNC peut envisager de reprendre l'activité comptable de certaines filiales. Lors de la CDSP, La Poste a déjà donné l'exemple de la Start-up « *Veiller sur mes parents* » !

Au passage, à l'heure où La Poste met en place SLD pour regrouper les activités, on peut se questionner sur la création d'une filiale pour la mise en place d'un seul nouveau service... Là aussi, la cohérence de nos dirigeants ne saute pas aux yeux.

Mais toujours moins de sites !

Enfin, pour nos directeurs, c'est facile ! La fermeture des services a marqué tous les comptables. Au Réseau (et sans doute ailleurs), nous avons tous dans nos services des collègues dont le site a fermé et qui au vu des difficultés/impossibilités de se reclasser, ont fait « le choix » de suivre leur activité dans le département d'à côté.

Quelques exemples : à Paris, les collègues viennent de toute l'Ile-de-France (Melun, St-Quentin en Yvelines, Evry, Cergy-Pontoise, Nanterre et Créteil) et de Chartres. A Nevers, ils viennent de Bourges et de Moulins. A Toulouse, ils viennent d'Albi, Montauban, Foix...

Du coup, peu de personnes se plaignent quand une activité est récupérée puisqu'elle signifie l'espoir de garder son siège, car où iront-elles après ?

SUD estime que cela ne peut pas se faire à n'importe quel prix, et nous y veillerons. On le constate pour Acertis, les choix de nos responsables ne sont pas anodins pour le maintien des services !

Au 1er janvier 2018 : rien ne change !

Trois pages sur les 47 du document de la CDSP, ne peuvent qu'interpeller :

« Une mise en œuvre au 1er janvier 2018 :
- Sans aucun impact sur les organisations existantes ;
- Sans aucune suppression de poste relative au projet simple juxtaposition de ces organisations au sein de la nouvelle direction ;
- Sans aucun impact sur les fonctions, les activités, la localisation et les tâches de tous les collaborateurs ;
- Une seule modification pour un petit nombre d'entre eux, le rattachement managérial à un nouveau manager ;
- Sans aucun impact sur les outils et les processus réalisés pour une parfaite continuité de l'activité comptable .»

■ Encore une fois, il s'agit sans doute de l'esprit mal tourné de SUD, pourquoi le document comporte-t-il 44 autres pages ?

■ Pourquoi le document évoque-t-il que les comptables sont trop nombreux ?

■ Pourquoi avons-nous un graphique des effectifs par ville qui met bien en évidence les petits services ? Pourquoi nous donne-t-on des exemples d'évolution professionnelle comme les services RH, également concernés par SLD !, mais que La Poste estime proches de l'activité comptable !?

■ Pourquoi est-il fait référence aux mesures de reclassement d'un avenir pour chaque postier ?

■ Pourquoi le calendrier évoque-t-il au 01/01/2018 pour la création de la DNC qu'il s'agit de l'étape 1 sans mentionner aucune autre étape ?

Ayez confiance...

N'empêche, les directeurs de la comptabilité nous l'ont martelé durant toute la CDSP : rien ne change !!!

En 2018, les horaires de l'ensemble des collègues sont maintenus ainsi que les conditions du télétravail : même boulot, même lieu et même fonction !

D'ailleurs, ils nous indiquent qu'il y aura juste une information dans les CHSCT. Normalement, en cas de réorganisation importante, les CHSCT doivent être consultés (donc rendre un avis et faire un vote), ce qui peut permettre aux représentant-es du personnel de demander une expertise.

En 2012, nous l'avions fait à la DCRLP. SUD avait même fourni aux experts les documents que La Poste ne retrouvait pas du fait des réorganisations successives ! Cette expertise avait été utile puisqu'elle avait abouti sur un certain nombre de mesures comme la sauvegarde de sites supplémentaires ou l'abandon des "open-space" !

Mais là, pour La Poste, juste une information puisqu'il ne s'agit pas d'un projet important !!!

Au 1er janvier 2018, ce ne sera en effet qu'un simple changement de rattachement, mais après ? Nous n'avons pas le moindre calendrier pour connaître la suite...

La Poste ne délivre les informations aux organisations syndicales qu'au compte goutte, nous n'avons même pas l'information minimum, à savoir la liste des services concernés pour pouvoir contacter le personnel !

La direction aurait-elle peur de l'information que SUD délivre, qui n'est pas aussi rose que les ETC présentés dans les services ? D'ailleurs, si vous n'avez pas les documents, n'hésitez pas à nous les demander !



**Pour savoir ce qui se passe dans vos services ;
Pour faire remonter vos difficultés/questions ;
Pour vous défendre le plus efficacement possible !
N'hésitez pas, contacter SUD !**

Pour nous contacter : bfposte@sudptt.org

Déclaration préalable SUD lue à la CDSP

« Servir Le Développement - Filière Comptabilité » du 20 juin 2017

Lancée officiellement le 31 mars, la mise en place du projet « Servir Le Développement » avance et vite. Nous ne reviendrons pas sur le fondement de cette nouvelle réorganisation qui à notre sens n'en n'est pas dénué mais ses conséquences sur l'emploi inquiètent fortement les comptables, que ce soit par les risques de reclassement ou d'évolution importante de la charge de travail.

La stratégie à long terme de La Poste ne peut que nous alerter : création de la DECF (direction comptable unique) au début des années 2000 puis séparation par métiers avec RDM en 2006, et aujourd'hui, nouvelle mutualisation. D'aucun pourraient avancer le principe des cycles avec à la clé l'éternelle variable d'ajustement : l'effectif. D'ailleurs dès le début du document (page 4) de la CDSP, le principe est confirmé : « Cette situation... entraîne également des redondances » ! Et pourtant pas un mot pour savoir qui est concerné et à quelle échéance. SUD a toujours été contre la métierisation de la filière comptable mais pour autant nous ne sommes pas prêt à soutenir un projet qui provoquerait des reclassements ou dégraderait considérablement les conditions de travail des comptables, ce qui est le cas de SLD.

Quant aux informations, leur divulgation se fait au compte goutte, preuve en est le document de présentation. Nous avons bien la photo des services mais uniquement par ville alors que certaines, comme Bordeaux disposent de plusieurs sites. Nous exigeons une vraie vision de l'existant à savoir la localisation et les effectifs de tous les services concernés, par métiers. Le personnel se pose des questions qui ne figurent pas dans le document : leurs rythmes de travail avec les RTT, le télétravail ou les horaires variables seront-ils conservés à terme ? Ou y aura-t-il une volonté d'harmonisation au niveau de la nouvelle DNC ?

De plus, le ton du texte est révélateur de l'exercice d'équilibriste auquel se livre la direction. D'un côté il y a 4 pages (29 à 33) pour tenter de rassurer le personnel et sur de nombreuses autres pages il y a une foultitude d'éléments qui font apparaître le contraire :

- La pyramide des âges : elle fait ressortir que quasiment la moitié de l'effectif a plus de 55 ans, 47,3 % pour être précis ;
- Dans le même registre, les prévisions de départs naturels d'ici 2020 sont estimées à 230 personnes soit 20 % de l'effectif. A combien se monte ce pourcentage si vous ajoutez les prévisions de départ en TPAS ? 30 % ? voire 40 % au vu de la pyramide des âges ? Que doit-on en déduire ?
- L'évolution des métiers, le terme est mal choisi vu que les estimations des besoins 2020 sont en baisse ;
- Et comme cela ne semble pas suffisant, vous envisagez des parcours et passerelles métiers, avec des possibilités de reclassement sur un métier comme les RH, dont les comptables ont du mal à comprendre les similitudes avec leur métier et lui-même percuté par SLD et son lot de suppressions d'emplois !

SUD redoute que toutes ces réductions d'effectif ne mettent en péril l'excellente qualité du travail réalisée par les comptables depuis des années. Vous prévoyez des offres de services pour les filiales, cela entraînera-t-il des suppressions d'emplois dans ces filiales ? Pas très cohérent à un moment où à la DCRLP, une partie du recouvrement semble avoir de nouveau été donné à la sous-traitance...

A récupérer des activités en supprimant autant d'effectifs n'y a-t-il pas un risque de ne plus tenir les délais de clôture ? Ou alors, pour s'ajuster, la nouvelle direction n'aura-t-elle pas tendance à revoir ses objectifs en augmentant les seuils de contrôle ? Ainsi, la DCRLP vient de relever à 150 € le seuil de l'auto-certification des factures, à un moment où un plan anti-corruption demandant davantage de contrôles aux services comptables va se mettre en place. Où est la cohérence dans ce double discours de La Poste ?

En lien, nous ne devons pas oublier qu'il y a un accord sur « l'accompagnement social » du projet en cours de négociation. Et, désolé d'enfoncer une porte ouverte mais qui dit « accompagnement » dit « suppression de postes ». D'ailleurs, pourquoi votre document est-il muet sur cet accord ? Page 38 § 3 il n'évoque que l'accord « Un avenir pour chaque postier ».

Nous tenons encore une fois à le réaffirmer, si nous devons avoir un réel message de « confiance en l'avenir », il doit au moins passer par la transparence. Pour y prétendre, nous demandons à avoir le plus rapidement possible :

- les projections emploi pour la fin 2018, par service ;
- la pérennité des sites, les critères de maintien ;
- un calendrier précis des phases du projet, celui du document n'indiquant que l'étape 1.

En effet, comment affirmer que vous êtes dans l'incapacité de donner une visibilité à moyen terme de la force de travail nécessaire à votre ambition et dans le même temps émailler le support de présentation de point de mire aussi précis. Le personnel a besoin de savoir ce que vous envisagez pour lui !

Pour SUD PTT, ce que nous qualifions plus haut « d'exercice de style » est surtout de la communication. Alternier le chaud et froid se révèle au bout du compte terriblement anxiogène pour les postier-es.

Combinée au plan stratégique « Ambition 2020 » dont « Servir Le Développement » est la déclinaison pour les fonctions support, le cocktail peut s'avérer désastreux.

Il est plus que temps que la direction de La Poste prenne la mesure des réorganisations qui se succèdent sans cesse. Elles n'ont déjà fait que trop de dégâts dans l'entreprise.